

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/639
21 août 1985
FRANCAIS
Original : RUSSE

LETTRE DATEE DU 21 AOUT 1985, ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA
CONFERENCE DU DESARMEMENT PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE
L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES ET TRANSMETTANT
LES TEXTES DE DOCUMENTS LIES A LA PROPOSITION DE L'URSS
"ORIENTATIONS ET PRINCIPES FONDAMENTAUX D'UNE COOPERATION
INTERNATIONALE POUR LA MISE EN VALEUR PACIFIQUE DE L'ESPACE
EXTRA-ATMOSPHERIQUE DANS DES CONDITIONS DE NON-MILITARISATION"

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les textes de documents liés à la proposition de l'URSS "Orientations et principes fondamentaux d'une coopération internationale pour la mise en valeur pacifique de l'espace extra-atmosphérique dans des conditions de non-militarisation".

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire le nécessaire pour que ces textes soient distribués comme document officiel de la Conférence du désarmement.

(Signé) : V. ISSRAELYAN

POUR UNE MISE EN VALEUR PACIFIQUE DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

Lettre adressée au Secrétaire général de l'ONU par le Ministre
des affaires étrangères de l'URSS

Monsieur le Secrétaire général,

L'Union soviétique propose d'inscrire à l'ordre du jour de la 40ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies une question intitulée "Coopération internationale pour une mise en valeur pacifique de l'espace extra-atmosphérique dans des conditions de non-militarisation".

En présentant cette proposition, l'Union soviétique s'inspire de l'idée que l'humanité se trouve actuellement devant un choix : ou bien l'espace extra-atmosphérique apportera des fruits sans cesse plus tangibles pour améliorer les conditions de vie des habitants de notre planète ou bien il se transformera pour eux en une source de nouveau danger mortel. Le seul choix raisonnable, digne de l'ère spatiale des Terriens, peut et doit être fait de façon à exclure la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, à réserver celui-ci à des activités pacifiques.

Ce problème a acquis un caractère d'urgence. Il est indispensable de le résoudre tant que les armes n'ont pas pénétré dans l'espace. Or ce danger s'accroît de jour en jour. Des travaux concrets sont déjà menés pour créer des moyens de frappe spatiaux. Si l'on n'arrête pas ce processus, la course aux armements dans toutes les directions acquerra une ampleur et une intensité encore accrues, en absorbant de nouvelles ressources supplémentaires tant matérielles qu'intellectuelles et en dressant des obstacles insurmontables sur la voie d'une activité spatiale pacifique conjointe des Etats.

L'Union soviétique propose que l'Assemblée générale des Nations Unies demande de nouveau instamment à tous les Etats, en particulier à ceux qui sont dotés de moyens puissants dans le domaine spatial, de s'entendre d'urgence sur des mesures efficaces pour prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, créant ainsi les conditions requises pour une large coopération internationale pour l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques.

L'Union soviétique propose de mettre en oeuvre une série de mesures concrètes qui contribueraient à associer les efforts des Etats pour l'exploration pacifique de l'espace et l'utilisation de la technologie spatiale au profit de tous les Etats, y compris la fourniture d'une aide multiforme dans ce domaine aux pays en développement. Il est évident qu'une heureuse solution de ce problème qui intéresse toute l'humanité deviendra possible si l'on parvient à des ententes assurant de façon efficace la non-militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

Mue par le désir de contribuer au progrès le plus rapide possible en matière de mise en valeur pacifique de l'espace extra-atmosphérique, l'Union soviétique présente à l'examen de la session de l'Assemblée générale un document intitulé "Orientations et principes fondamentaux d'une coopération internationale pour une mise en valeur pacifique de l'espace extra-atmosphérique dans des conditions de non-militarisation (propositions de l'URSS)".

Je vous prie, Monsieur le Secrétaire général, de considérer la présente lettre comme une note explicative, prévue par le règlement intérieur de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la faire distribuer, en même temps que le document ci-joint intitulé "Orientations et principes fondamentaux d'une coopération internationale pour une mise en valeur pacifique de l'espace extra-atmosphérique dans des conditions de non-militarisation (proposition de l'URSS)" et le projet de résolution comme documents officiels de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Ministre des affaires étrangères de l'URSS:

(Signé) E. CHEVARDNADZE

ORIENTATIONS ET PRINCIPES FONDAMENTAUX D'UNE COOPERATION
INTERNATIONALE POUR UNE MISE EN VALEUR PACIFIQUE DE L'ESPACE
EXTRA-ATMOSPHERIQUE DANS DES CONDITIONS DE NON-MILITARISATION

(Propositions de l'URSS)

La percée technologique dans l'espace extra-atmosphérique et le passage à une utilisation pratique de cet espace illimité constituent l'une des réalisations scientifiques et techniques les plus remarquables de l'humanité.

Pendant la période historiquement brève qui s'est écoulée depuis le lancement par l'Union soviétique du premier satellite artificiel de la Terre dans le monde en 1957 et celui du véhicule spatial "Vostok" piloté par le premier cosmonaute de la planète Youri Gagarine en 1961, un bond gigantesque a été accompli dans la conquête pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

L'humanité a commencé réellement à peupler l'espace circumterrestre proche. On trouve actuellement sur orbites des centaines de satellites, des stations spatiales fonctionnant en permanence dans lesquelles se relayent et travaillent pendant des mois des équipes - y compris internationales - de spécialistes scientifiques et techniques. Des stations scientifiques interplanétaires labourent les profondeurs du système solaire. Des appareils spatiaux servent à l'étude systématique de la Lune, de Vénus et de Mars. Les horizons spatiaux de l'humanité deviennent sans cesse plus étendus et plus grandioses.

Cependant, à l'heure actuelle, on assiste à l'accroissement de la possibilité de voir l'espace extra-atmosphérique transformé en une source de redoutable danger militaire. On annonce des plans et on entreprend des actions visant à créer et à déployer des armements de frappe spatiaux pour atteindre des objets situés dans l'espace ou, à partir de l'espace, situés dans l'atmosphère ou au sol, y compris la création d'un système antimissiles à vaste échelle comprenant des éléments basés dans l'espace.

La réalisation des plans de militarisation de l'espace entraînerait un renforcement radical de la menace nucléaire, enlèverait aux peuples tout espoir de voir venir le jour où l'arme nucléaire disparaîtra de la face de la Terre. Plus encore, la course aux armements acquerrait une dimension qualitativement nouvelle, encore plus dangereuse dans toutes les directions. Elle serait alimentée par des ressources supplémentaires énormes qui auraient pu servir les intérêts du développement pacifique de l'humanité, de la solution des problèmes urgents qui se posent à elle.

La militarisation, telle une grave maladie incurable, affecterait tous les aspects de l'activité spatiale, dresserait des obstacles insurmontables au développement d'une coopération internationale pour la mise en valeur pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

Les peuples et les gouvernements de tous les pays sont invités à prendre conscience de l'ampleur du problème qui se pose à l'humanité et du poids de la responsabilité historique qui s'attache à sa solution.

Il s'agit d'un stade dans le développement de la civilisation où soit commencera une ère de mise en valeur et d'utilisation à vaste échelle de l'espace extra-atmosphérique pour le bien de l'homme, soit cet espace deviendra pour lui une source de danger mortel.

L'Union soviétique est un adversaire résolu d'une compétition dans la course aux armements quels qu'ils soient, y compris les armements spatiaux. Les efforts qu'elle entreprend actuellement pour exclure la militarisation de l'espace extra-atmosphérique constitue le prolongement de sa politique systématiquement orientée pour faire en sorte que l'espace soit utilisé pour le bien de l'humanité. En frayant les premières voies dans l'espace, l'URSS a présenté à l'Organisation des Nations Unies, en 1958 déjà, une proposition prévoyant l'interdiction d'utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires.

Bien qu'il n'ait pas été possible à ce moment-là de résoudre d'une façon radicale le problème de la non-militarisation de l'espace extra-atmosphérique, on a conclu au cours des années 1960 et 1970 des traités importants qui ont substantiellement limité les possibilités de son utilisation militaire. Il s'agit de traités multilatéraux, à savoir le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (1963), le Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique y compris la Lune et les autres corps célestes (1967), le Traité soviéto-américain sur les missiles antimissiles (1972) et plusieurs autres accords.

Ces instruments ont créé des conditions favorables pour les premières mesures visant à organiser une coopération mutuellement profitable des Etats dans l'espace extra-atmosphérique. Même maintenant, si l'on érigeait une barrière fiable pour interdire l'espace aux armements, les Etats auraient la possibilité d'associer leurs efforts et leurs ressources pour que les résultats de l'activité spatiale de tous les Etats servent non pas des fins de destruction, mais les intérêts de la créativité, de la prospérité de tous les peuples qui habitent notre planète.

L'URSS est en faveur d'une telle coopération et elle propose à tous les pays et à tous les peuples de tout faire pour prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et oeuvrer en commun pour son exploration et sa mise en valeur pacifiques pour le bien de toute l'humanité.

Premièrement. La non-militarisation de l'espace extra-atmosphérique, c'est-à-dire la renonciation par les Etats à la création (y compris les travaux de recherche scientifique), à l'essai et au déploiement d'armements de frappe spatiaux, et la conjugaison des efforts des Etats en matière d'activité spatiale pacifique contribueraient à élargir la compréhension mutuelle et la coopération entre eux et à utiliser plus efficacement les ressources matérielles et intellectuelles de l'humanité. On donnerait ainsi une impulsion nouvelle au développement de la science et de la technique, on ouvrirait des perspectives véritablement illimitées d'application des performances dans l'espace pour promouvoir le progrès économique et social des peuples, pour résoudre les problèmes mondiaux qui se posent à l'humanité, y compris des problèmes aussi urgents que l'élimination de la faim et des maladies et le rattrapage du retard économique des pays en développement y compris la fourniture d'une aide à ces pays.

La coopération mondiale pacifique en matière de recherche spatiale serait organisée d'une manière progressivement croissante, depuis l'échange d'informations scientifiques et techniques et des modalités de coopération fort simples jusqu'à la mise en commun des possibilités dont les Etats disposent pour résoudre les grands problèmes que pose la mise en valeur de l'espace extra-atmosphérique.

Dans ce cas, l'humanité aura même les moyens d'atteindre un objectif à long terme tel que l'industrialisation de l'espace circumterrestre proche, en ce sens que des ensembles spatiaux d'applications diverses seraient associés à l'économie terrestre des Etats, qu'on exploiterait en orbite des usines et des fabriques créées pour fabriquer de nouvelles matières et des produits industriels dans des conditions d'apesanteur et de vide poussé. Les richesses inépuisables de l'espace, y compris les ressources des corps célestes et l'énergie du Soleil, seraient mises au service de l'humanité.

Deuxièmement. L'URSS estime que la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique pourrait être réalisée selon les orientations fondamentales ci-après.

1. Recherche scientifique fondamentale portant sur l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes et lancement à cette fin de véhicules spatiaux interplanétaires.

2. Application des résultats des recherches et des expériences spatiales, et utilisation des techniques spatiales, en particulier dans des domaines tels que la biologie, la médecine, l'étude des matériaux, la prévision météorologique, l'étude des climats et de l'environnement, les systèmes mondiaux de télécommunications par satellite et la solution des problèmes que pose le télésondage de la Terre pour obtenir des données intéressantes la géologie, l'agriculture, la mise en valeur des océans et pour faciliter la recherche, la découverte et le sauvetage des victimes de catastrophes maritimes et aériennes.

3. Création et utilisation d'un matériel spatial comprenant des grandes stations scientifiques orbitales internationales, ainsi que des véhicules spatiaux pilotés de différents types.

Troisièmement. La mise en valeur pacifique de l'espace extra-atmosphérique doit se faire en respectant strictement les traités précédemment conclus visant à exclure la course aux armements de l'espace, ainsi que sur la base des principes généraux ci-après découlant de la Charte des Nations Unies :

- non-recours à la menace ou à l'emploi de la force; règlement des différends uniquement par des moyens pacifiques;
- égalité des droits, respect de la souveraineté, non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats;
- coopération de bonne foi et aide mutuelle, compte dûment tenu des intérêts des autres Etats.

Quatrièmement. Pour organiser et réaliser la coopération entre les Etats, on pourrait créer une organisation spatiale mondiale de coopération internationale pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dans des conditions de non-militarisation.

Une telle organisation serait appelée :

- à assurer à tous les Etats, dans des conditions d'avantage mutuel et sur une base non discriminatoire, l'accès aux résultats des réalisations scientifiques et techniques liées à l'étude et à la mise en valeur pacifique de l'espace extra-atmosphérique;

- réaliser des projets internationaux liés à la conjugaison des efforts et des ressources en matière de recherches scientifiques sur l'espace extra-atmosphérique et d'utilisation du matériel spatial;
- fournir aux pays en développement une aide multiforme de façon à les faire participer à l'exploration et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et à l'application des résultats pratiques de cette activité pour accélérer le développement économique et social de ces pays conformément à leurs besoins et en l'absence de toutes conditions portant atteinte à leur souveraineté;
- coordonner à l'échelle internationale l'activité d'autres organisations internationales dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique;
- contribuer, en cas de besoin, à la réalisation d'un contrôle du respect des accords qui ont déjà été ou qui seront conclus en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Cinquièmement. L'URSS propose de convoquer une conférence internationale représentative, à laquelle participeraient notamment les Etats dotés de moyens puissants dans le domaine spatial, pour examiner dans toute son étendue la question de la coopération internationale pour la mise en valeur pacifique de l'espace extra-atmosphérique dans des conditions de non-militarisation et l'élaboration de concert des orientations et des principes fondamentaux d'une telle coopération.

On examinerait également à cette même conférence la question de la création d'une organisation spatiale mondiale de coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, en gardant à l'esprit que l'on pourra aborder la création pratique d'une telle organisation lorsqu'on sera parvenu à des ententes assurant de façon efficace la non-militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

* * *

Comme l'expérience l'a déjà montré, la mise en valeur pacifique de l'espace peut apporter beaucoup au développement et à l'amélioration de la vie sur la Terre. L'Union soviétique est convaincue que l'espace extra-atmosphérique, un patrimoine commun de l'humanité, doit être mis non au service de la guerre, mais à celui de la paix et de la sécurité, du progrès économique et social de tous les peuples. La voie vers cet objectif passe par des efforts collectifs communs de tous les Etats de notre planète.

Dans un esprit de bonne volonté et consciente de sa responsabilité pour le sort de notre planète, l'Union soviétique lance à tous les pays et à tous les peuples un appel pour leur demander de s'attaquer en commun à la solution de ce problème historique. Désireuse d'apporter sa contribution à l'oeuvre commune, elle présente à l'examen de l'Organisation des Nations Unies les présentes propositions sur les orientations principales et les principes fondamentaux d'une coopération internationale pour la mise en valeur et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dans des conditions de non-militarisation.

Projet de résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies

COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA MISE EN VALEUR PACIFIQUE
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE DANS DES CONDITIONS
DE NON-MILITARISATION

L'Assemblée générale,

Fermement résolue de faire en sorte que la mise en valeur et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique soient le domaine d'une large coopération internationale mutuellement avantageuse fondée sur l'égalité des droits et une situation de paix,

Reconnaissant la nécessité urgente de prévenir, avant qu'il ne soit trop tard, une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique qui entraînerait un renforcement radical du danger de guerre nucléaire, porterait atteinte aux perspectives de limitation et de réduction des armements dans leur ensemble et dresserait des obstacles insurmontables au développement de la coopération internationale pour une mise en valeur pacifique de l'espace extra-atmosphérique,

S'inspirant du désir de faire en sorte que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique servent avec un maximum d'efficacité les progrès scientifiques, techniques, économiques et sociaux de tous les peuples, ainsi que la solution des problèmes mondiaux qui se posent à l'humanité, y compris ceux du développement et de l'élimination du retard économique,

1. Demande instamment à tous les Etats, en particulier à ceux qui sont dotés de moyens puissants dans le domaine spatial, de tout faire pour que soient prises des mesures efficaces pour prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, créant ainsi les conditions requises pour une large coopération internationale pour l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques;

2. Exprime la conviction que, dans des conditions d'une non-militarisation effective de l'espace extra-atmosphérique, une mesure pratique importante pour sa mise en valeur pacifique et pour le développement de la coopération internationale dans ce domaine serait la création d'une organisation spatiale mondiale chargée d'harmoniser, de coordonner et de conjuguer les efforts des Etats dans leur activité spatiale pacifique, y compris la fourniture d'une aide dans ce domaine aux pays en développement, ainsi que de contribuer à la réalisation du contrôle indispensable du respect des accords qui ont déjà été ou qui seront conclus en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique;

3. Décide de convoquer, en 1987 au plus tard, une conférence internationale avec la participation des Etats dotés de moyens puissants dans le domaine spatial et d'autres pays intéressés, pour examiner dans toute son étendue la question de la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dans des conditions de non-militarisation et pour élaborer de concert les orientations et les principes fondamentaux d'une telle coopération. La conférence examinerait également la question de la création d'une organisation spatiale mondiale, en gardant à l'esprit que l'on pourra aborder la création pratique d'une telle organisation lorsqu'on sera parvenu à des ententes assurant de façon efficace la non-militarisation de l'espace extra-atmosphérique;

4. Crée un comité préparatoire à composition non limitée, avec la participation des Etats dotés de moyens puissants dans le domaine spatial, pour convoquer la conférence internationale;

5. Invite le comité préparatoire à présenter un rapport sur le travail effectué et des recommandations appropriées à l'Assemblée générale, lors de sa quarante et unième session;

6. Invite tous les Etats à communiquer au Secrétaire général pour transmission au comité, avant le 1er mars 1986 au plus tard, toutes vues ou propositions relatives à la convocation de la conférence internationale;

7. Décide d'inscrire à l'ordre du jour de sa quarante et unième session un point intitulé "Coopération internationale en matière de non-militarisation et de mise en valeur pacifique de l'espace extra-atmosphérique".

"Pravda", 17 août 1985